WATERFOWL MANAGEMENT PLAN

New Brunswick

PLAN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Nouveau-Brunswick

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Environnement Canada
Service canadien de la faune

New Brunswick
Natural Resources and Energy
Fish and Wildlife Branch

Nouveau-Brunswick
Ressources naturelles et energie
Pêche sportive et chasse

90-06364/

PLAN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

NOUVEAU-BRUNSWICK

Avril 1990

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

New Brunswick Department of
Natural Resources and Energy
Fish and Wildlife Branch

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Ministère des Ressources naturelles
et de l'Énergie - Nouveau-Brunswick
Direction de la pêche sportive et de la chasse

En 1986, le ministre de l'Environnement du Canada et le Secrétaire de l'Intérieur des États-Unis ont signé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Ce plan renferme les principes directeurs de la conservation des populations de sauvagine. De ces nombreux principes ressort l'axe central du Plan, savoir que la protection de la sauvagine et de son habitat exige la planification à long term et la coordination systématique des initiatives de gestion de tous les intervenants. En conséquence, le Service canadien de la faune et la Direction de la pêche sportive et de la chasse du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick ont collaboré à la rédaction de ce plan provincial de gestion de la sauvagine.

Barry B. Meadows
Directeur général
Pêche sportive et chasse
Ministère des Ressources naturelles
et de l'Énergie

George Finney
Directeur
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
Buts et objectifs	3
Buts et stratégies de la gestion des populations de canards et d'oies	4
CANARDS DES EAUX INTÉRIEURES	4
CANARDS DE MER	7
OIES	8
Buts et stratégies de la gestion des habitats	9
Buts et stratégies tendant à promouvoir une sage utilisation de la sauvagine	11
Périls et Évaluation	14
Conclusion	15
Ouvrages cités	16

Introduction

Pour le Nouveau-Brunswick comme pour l'Amérique du Nord tout entière, la sauvagine est une précieuse ressource naturelle. C'est le plus grand groupe de gibier à plume au Nouveau-Brunswick et un élément très remarquable du décor naturel. En règle générale, c'est dans le nord de la province que les oiseaux aquatiques font leur nid et élèvent leurs jeunes et sous le climat plus doux du sud qu'ils passent l'hiver. Chacune des 29 espèces de canards et d'oies qui se trouvent régulièrement au Nouveau-Brunswick se distingue par ses caractéristiques biologiques, son aire de distribution et ses migrations. La sauvagine constitue une ressource naturelle appréciable qu'il convient de conserver et d'accroître par une saine gestion.

Le Nouveau-Brunswick possède plusieurs endroits où les canards et les oies se rassemblent en nombres considérables pendant la migration. Durant la saison de la nidification et de l'élevage des jeunes, à l'été, les canards de la plupart des espèces sont très largement répandus sur les étangs, les rivières et dans les marais de la province. Au cours de la migration du printemps comme de celle de l'automne, de fortes populations d'oiseaux se trouvent dans les marais de la rivière Saint-Jean et dans les marais salés sur toutes les côtes de la province. Les Canards noirs, les Petits Garrots, les garrots, les Canards kakawi, les eiders, les becs-scie et les macreuses hivernent sur la côte sud.

La sauvagine procure des avantages socio-économiques directs aux habitants du Nouveau-Brunswick. Depuis dix ans, il s'est délivré entre 10 000 et 15 000 permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Selon les résultats d'une enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens, les déboursés directs en 1987 pour la chasse au gibier d'eau se chiffrent à environ 5,3 millions de dollars. Les sommes totales dépensées pour la chasse se chiffrent à 58 millions de dollars. Les activités s'organisant autour de la faune, à part la chasse, comme l'observation des oiseaux ou la chasse photographique, ont rapporté encore davantage à l'économie de la province (61 millions).

La gestion des populations de sauvagine est régie par la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs signée par le Canada et les États-Unis en 1916. Par ce traité, les signataires reconnaissent que seuls les efforts concertés des gouvernements fédéraux et des gouvernements de toutes les provinces et de tous les états dont le territoire se trouve sur les voies de migration de ces oiseaux suffiront à préserver les oiseaux migrateurs, la sauvagine en particulier. La Convention a pour principal objet de réglementer la chasse, car au début du vingtième siècle, la chasse excessive constituait le principal problème. Dans l'est de l'Amérique du Nord, la population de nombreuses espèces, dont l'Eider à duvet et le Canard huppé, ont autrefois atteint des nombres voisinant le seuil de la menace d'extinction. Depuis ce temps, les états ont réussi à réglementer la chasse si bien que désormais, quand une espèce se trouve menacée d'extinction, c'est rarement à cause de la chasse excessive. Si elle demeure un paramètre important de la gestion de la sauvagine, la chasse a récemment cédé le premier plan au souci de ménager aux oiseaux des habitats de bonne qualité en nombre suffisant. C'est dans les provinces des Prairies et dans les lieux d'hivernage aux États-Unis que le problème de la disparition des habitats se pose avec le plus d'acuité, mais cette disparition des habitats est un facteur qu'on ne saurait négliger au Nouveau-Brunswick dans une stratégie moderne de gestion.

Au Nouveau-Brunswick, si la question de la transformation des habitats se fait moins pressante qu'ailleurs, elle n'est pourtant pas sans importance. L'assèchement des marécages qui sont des terrains cruciaux pour la sauvagine a atteint son point culminant au dix-neuvième siècle et au début du vingtième. À cette époque, les marais côtiers ont été endigués, la forêt et les marais côtiers en partie transformés en terres agricoles. Environ 70 % des marais côtiers des Maritimes que les colons européens ont trouvés ici en arrivant ont

été asséchés et rendus inhospitaliers pour la sauvagine. Dans le contexte actuel, les répercussions cumulatives de l'urbanisation et du développement industriel, les effets secondaires de certaines pratiques d'exploitation forestière et agricole, la multiplication des chalets, les produits chimiques toxiques, les pluies acides et de nombreux autres facteurs concourent à la dégradation de l'habitat de la sauvagine.

La gestion de la sauvagine aujourd'hui exige la concertation des efforts de tous ceux qu'intéresse sa conservation : les gouvernements, les organismes voués à la conservation des ressources naturelles, l'industrie et le simple particulier. Cette gestion exige en outre beaucoup de temps, d'ingéniosité et d'argent. En 1986, le Canada et les États-Unis ont signé le premier *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* (PNAGS). Ce plan établit le cadre de gestion de la sauvagine de l'Amérique du Nord pour les quinze années à venir. Les populations qui requièrent une attention en priorité y sont recensées et comprennent le Canard noir dans l'est de l'Amérique du Nord. Certaines solutions spécifiques sont proposées et des mécanismes nouveaux définis pour améliorer les mécanismes actuels. Pour la plupart des espèces et sur la presque totalité du territoire de l'Amérique du Nord, la préservation de l'habitat figure au premier rang des priorités.

Le *Plan du Nouveau-Brunswick de gestion de la sauvagine* s'insère dans le cadre plus vaste du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* et du programme provincial de conservation de la faune. Les mesures mises en oeuvre par le Nouveau-Brunswick pour la gestion de la sauvagine doivent s'articuler à celles adoptées par les autres provinces et les états de l'est qui forment la voie migratoire de l'Atlantique (Voir la figure 1). Le PGS du Nouveau-Brunswick renferme les renseignements utiles sur la sauvagine, son abondance et son utilisation, pour faciliter le travail de gestion concertée.

Le présent document a pour objet de décrire l'état actuel de la sauvagine et de ses habitats, d'établir des buts et des objectifs et d'énoncer les principes généraux, les stratégies et les programmes qui serviront à atteindre ces objectifs. La liste des espèces qui requièrent une attention prioritaire s'étend au delà des espèces "d'intérêt international immédiat" et comprend des espèces qui intéressent particulièrement le Nouveau-Brunswick, comme l'Eider à duvet et le Canard arlequin. Cette partie du plan adopte le même cadre de quinze ans que le PNAGS. Le *Plan du Nouveau-Brunswick de gestion de la sauvagine* est un document public qui servira de guide et de référence à tous ceux qu'intéresse la conservation des ressources naturelles de la province.

Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui concourent à la réalisation du PGS élaboreront un document complémentaire dans lequel chaque intervenant définira les activités qu'il entend mener pour participer activement à la préservation et à la gestion de la sauvagine et de ses habitats. Ce programme des activités sera réexaminé tous les ans et mis à jour au besoin.

Figure 1. Le Nouveau-Brunswick par rapport à la voie migratoire de l'Atlantique.

BUTS ET OBJECTIFS

Les buts du PGS du Nouveau-Brunswick s'énoncent comme suit :

→ maintenir les populations de sauvagine à des niveaux

- qui garantissent la perpétuation de l'espèce et qui soient conformes aux buts internationaux,
- qui procurent un nombre acceptable d'avantages
  et
- qui soient compatibles avec les autres formes d'utilisation des ressources naturelles et les autres intérêts de la collectivité;

→ maintenir la diversité actuelle des espèces indigènes de sauvagine dans leurs habitats naturels;

→ préserver les terres humides par l'acquisition, la protection confiée aux propriétaires fonciers, l'agrandissement des habitats et leur préservation;

→ offrir aux habitants du Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux visiteurs des possibilités d'utiliser la sauvagine et d'en tirer de l'agrément sous des formes diverses;

→ sensibiliser la population à la valeur de la sauvagine ainsi qu'à la conservation des terres humides.

Dans le cas de la plupart des espèces, l'objectif à atteindre est celui de maintenir les populations à leur niveau actuel ou quelque peu au-dessus.

En ce qui concerne les Canards noirs, le PNAGS vise une augmentation de 30 % de la population pour le continent. Si on veut atteindre cet objectif, il faut que l'accroissement des populations de Canards noirs au Nouveau-Brunswick devienne une priorité et que cette nécessité se traduise partout dans le plan du Nouveau-Brunswick.

Buts et stratégies de la gestion des populations de canards et d'oies

Depuis les années 30, les organismes gouvernementaux contrôlent de temps à autre les populations de sauvagine dans la province. Ainsi, nous connaissons la façon dont la sauvagine se distribue sur le territoire et nous connaissons le chiffre relatif des populations. Toutefois, les ensembles de données systématiques et continues font défaut, si bien qu'il nous est impossible d'évaluer avec précision les fluctuations des populations autant que leurs chiffres absolus. Il existe des prévisions concernant les populations de sauvagine (adaptation de Erskine, 1987), fondées sur des données de sources diverses et sur des déductions. Cette estimation donne une idée de l'ordre de grandeur des populations et permet ainsi d'établir des comparaisons entre l'état des populations de sauvagine au Nouveau-Brunswick et ailleurs.

Parmi les espèces de sauvagine qui font leur nid au Nouveau-Brunswick, les plus abondantes sont les Canards noirs (près de 50 000 oiseaux) et les Eiders à duvet (environ 30 000 oiseaux), les Morillons à collier (environ 15 000 oiseaux) ainsi que les Sarcelles à ailes vertes et les Sarcelles à ailes bleues (environ 10 000 oiseaux de chaque espèce). Au printemps, la population des autres espèces se chiffre à moins de 2000 oiseaux pour la plupart (Erskine, 1987). (Voir le Tableau 1).

Les données concernant les populations nicheuses ne constituent qu'une partie de la vérité. Au printemps et à l'automne, les populations de sauvagine au Nouveau-Brunswick grossissent à cause des oiseaux migrateurs qui s'arrêtent sur le territoire de la province, à l'aller et au retour de leurs aires de reproduction. Les régions côtières de l'est et du sud du Nouveau-Brunswick accueillent des populations de canards des eaux intérieures qui font halte ou qui passent l'hiver. Les canards de mer sont présents l'année durant. La chasse à la sauvagine se fait aux dépens des populations de l'automne et de l'hiver. Le seul moyen d'assurer la saine gestion des populations nicheuses, c'est d'assurer en même temps la saine gestion des habitats de migration et d'hivernage au Nouveau-Brunswick et le long de la voie migratoire.

Dans le cas des Provinces maritimes, il faut s'écarter un peu des catégories du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* en ce qui concerne les canards, car les habitats côtiers que fréquentent les canards plongeurs sont ici plus nombreux que dans la plupart des autres régions. Il est plus utile de diviser les canards en deux catégories : les canards des eaux intérieures (les canards barboteurs, plus le Morillon à collier, le Garrot commun et le Grand Bec-scie) et les canards de mer (eiders, macreuses, Canard kakawi, Canard arlequin, Bec-scie à poitrine rousse).

CANARDS DES EAUX INTÉRIEURES

De tous les canards au Nouveau-Brunswick, ceux des eaux intérieures sont les plus abondants, les plus répandus et les plus prisés des chasseurs sportifs. Le Canard noir, la Sarcelle à ailes vertes, la Sarcelle à ailes bleues et le Morillon à collier sont les principales espèces et forment plus de 90 % de tous les canards des eaux intérieures nichant dans la province. En certains endroits, le Canard huppé et le Garrot commun sont passablement fréquents, surtout le long du lit majeur de la rivière Saint-Jean. Certaines espèces qui habitaient surtout dans l'ouest auparavant commencent d'augmenter en nombre dans la province, principalement dans les marais aménagés. Ce sont notamment le Canard malard, le Canard pilet et le Canard siffleur et, dans une moindre mesure, le Canard souchet et le Canard chipeau.

Tableau 1. Chiffre estimatif des populations de sauvagine au printemps (nombre d'individus, comprenant les reproducteurs et les autres) dans les provinces de l'Atlantique (adaptation de Erskine, 1987) par rapport à la population de la voie migratoire de l'Atlantique (moyenne pondérée des années 1975 à 1984 d'après les inventaires d'hiver)

Espèce	Populations du printemps (individus) N.-B.	N.-É	Î.-P.-É.	T.-N.	Labrador	N.-B % de la RA	N.-B. % VMA selon IDH 75-84
Canard huppé	4200	300	100	-	-	91,3	4,2x
Sarcelle à ailes vertes	10400	7600	1100	16500	45900	12,8	12,1
Canard noir	49300	31900	4700	37000	32800	31,6	4,5
Mallard (sauf à l'état féral)	1100	300	100	100	600	50,0	0,1
Canard pilet	1100	600	700	1100	2500	18,3	0,5
Sarcelle à ailes bleues	12300	10100	5600	300	-	43,5	4,9
Canard siffleur d'Amérique	1100	600	1100	800	-	30,6	0,4
Morillon à collier	15400	11500	4800	15700	1400	31,6	3,7
Grand et Petit Morillon	n.i.	-	n.i.	100	26900	n.i.	
Garrot commun et Garrot de Barrow	3000	700	n.i.	15100	14700	8,9	4,7x
Bec-scie commun et Bec-scie couronné	7000	700	-	6000	7000	7,9	3,1
Bec-scie à poitrine rousse	800	600	400	10900	56000	1,2	1,0
Eider commun et Eider remarquable	28000	32000	-	1200	55000	24,1	24,0x
Canard arlequin	-	-	-	70	1800	0,0	0,0
Canard kakawi	-	-	-	-	1100	0,0	0,0
Macreuse à front blanc et macreuse à bec jaune	-	-	-	-	24900	0,0	0,0
Bernache du Canada	100	300	300	18400	90400	0,1	0,01

* IDH pondéré pour la visibilité comme suit :

Canard huppé à ailes vertes	x 10 (bois et tallus)
autres canards barboteurs, Morillon à collier	x 4 (marais)
canards plongeurs et oies	x 1 (nappe d'eau à découvert)
macreuses et becs-scie	x 3 (en pleine mer)

IDH pondéré pour les espèces qui passent l'hiver dans le sud des États-Unis comme suit :

Sarcelle à ailes bleues	x 5	Sarcelles à ailes vertes	x 1,2;
Canard souchet	x 1,2	Canard siffleur d'Amérique	x 1,2;
		Morillon à collier	x 2,5.

Dans l'IDH, les becs-scie ne sont pas divisés par espèces. Ici, arbitrairement répartis comme suit : 60 % Bec-scie commun et Bec-scie couronné, 40 % Bec-scie à poitrine rousse.

(## nombre d'oiseaux qui passent l'hiver dans la RA déduit du total avant le calcul pour le Canard noir, tous les canards plongeurs, la Bernache du Canada.)

x estimation probablement trop forte (c.-à-d. pondération insuffisante pour compenser les caractère incomplet de l'IDH).

Ne figurent pas au Tableau 1, mais compris dans les totaux cités dans le texte : (i) nicheurs de moindre importance - Canard chipeau, Canard souchet, Morillon à tête rouge, Canard roux; (ii) Migrateurs réguliers et espèces hivernantes - Macreuse à ailes blanches, Petit Garrot, Bernache cravant; (iii) Espèces errantes - Canard siffleur d'Europe, Oie blanche

Depuis toujours dans les Provinces maritimes, la tradition populaire évoque des images où le ciel le dispute aux marais pour l'abondance du gibier de toutes sortes avant l'arrivée des colons européens. Les marais de Tantramar dans le sud-est du Nouveau-Brunswick doivent leur nom au vacarme des oiseaux migrateurs à l'automne. Ce n'est que durant les années 30 qu'ont commencé les travaux systématiques tendant à recenser les populations de sauvagine. D'après l'inventaire d'hiver du USFWS, la population du Canard noir a grandement décliné depuis trente ans. Dans les aires de reproduction, le déclin de la population apparaît le plus manifestement dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec où les Canards malards ont dans une large mesure remplacé les Canards noirs. Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs dans les Maritimes, le Canard malard est un congénère du Canard noir encore assez peu fréquent, mais sa population augmente graduellement. Les populations de Canards noirs sont demeurées relativement stables.

Le seul moyen d'atteindre l'objectif du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* de 385 000 Canards noirs d'ici l'an 2000, mesuré d'après l'inventaire d'hiver, c'est d'accroître au Canada les populations nicheuses de cette espèce ou bien le recrutement ou encore les deux, car c'est au Canada que se trouve plus de 90 % des populations nicheuses du Canard noir. Le projet collectif du SCF et du USFWS pour la protection du Canard noir ayant pour objet les recensements et la recherche a été élaboré comme une stratégie pour réaliser les objectifs nord-américains concernant le Canard noir. **D'ici à 1990, le Nouveau-Brunswick se sera fixé un objectif précis concernant la population reproductrice des Canards noirs.**

Le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* reconnaît la nécessité d'établir des moyens indépendants de vérifier les tendances à se dessiner au sein des populations. Entre 1983 et 1987, des recensements de couples d'oiseaux reproducteurs se sont menés partout dans l'est du Canada, sous l'égide commun du SCF et du USFWS. **Au Nouveau-Brunswick, nous entendons maintenir les recensements des couples d'oiseaux reproducteurs afin de contrôler les tendances concernant l'abondance des Canards noirs. Ce sera la contribution apportée par la province à la réalisation des objectifs du PNAGS pour l'ensemble du continent concernant cette espèce.** Ces recensements servent aussi à contrôler certaines autres espèces de sauvagine, mais les résultats ne sont pas d'égale valeur pour toutes les autres espèces.

Des dénombrements sporadiques de la progéniture ont été menés au Nouveau-Brunswick, mais pas de travaux de recensement systématique de longue durée. Les résultats de ces dénombrements varient encore plus que ceux des recensements des couples d'oiseaux reproducteurs pour ce qui est du contrôle de la fluctuation des populations au fil des années, mais ils contribuent à la prévision de la migration d'automne en ce qu'ils donnent un indice de reproduction chez les oiseaux. Les tendances qui se manifestent selon la région géographique et selon l'époque en matière de reproduction peuvent se révéler très utiles pour la gestion de la sauvagine. **Dès que nous aurons trouvé une source de financement stable, nous entendons instituer au Nouveau-Brunswick des recensements réguliers de la progéniture des oiseaux reproducteurs.**

Les Canards noirs passent l'hiver sur les côtes du sud du Nouveau-Brunswick. Leur abondance varie d'une année à l'autre en fonction de la rigueur de l'hiver et de l'état des glaces. C'est pourquoi les recensements d'hiver ne sont pas la meilleure formule pour contrôler les tendances à se manifester dans les populations de cette espèce au Nouveau-Brunswick. Ces recensements d'hiver sont utiles pour d'autres raisons, notamment comme complément de l'inventaire d'hiver du USFWS. **Nous entendons mener des recensements d'hiver des Canards noirs au Nouveau-Brunswick. C'est un élément du projet collectif de protection du Canard noir.**

Pour parvenir à la bonne réglementation de la chasse à la sauvagine dans toute l'Amérique du Nord, ceux qui s'occupent de la protection de la sauvagine doivent s'appliquer à bien évaluer l'abondance des espèces et le nombre des prises et s'appliquer aussi à prévoir les répercussions de la chasse par rapport aux autres facteurs qui entrent en ligne de compte dans la gestion des populations. **Nous entendons maintenir les enquêtes sur l'intensité de la chasse et sur le nombre des prises**

Tableau 2. Prises de sauvagine (moyenne des années 1973-1983, adaptation d'après Erskine, 1987) pour le Nouveau-Brunswick et comparaison avec les totaux des provinces de l'Atlantique et ceux de la voie migratoire de l'Atlantique.

Espèce	Nombre d'oiseaux abattus par province (arrondi à la centaine près) N.-B.	N.-É	Î.-P.-É.	T.-N.	Labrador	N.-B. % de la RA	N.-B. % du total 75-84
Canard huppé	2100	500	20	100	30	76,4	0,4
Sarcelle à ailes vertes	9700	12500	6700	8600	1600	24,8	4,6
Canard noir	25000	59100	17900	15000	4000	20,7	5,3
Mallard	1500	1800	600	300	100	34,9	0,3
Canard pilet	1100	900	800	400	400	30,6	1,8
Sarcelle à ailes bleues	5000	1600	1100	500	50	60,6	4,4
Canard siffleur d'Amérique	1600	400	300	100	40	65,6	2,0
Morillon à collier	3800	2900	500	3900	300	33,3	2,6
Grand et Petit Morillon	700	700	60	300	1300	22,9	0,9
Garrot commun et Garrot de Barrow	4900	5300	300	6100	3400	24,5	6,7
Petit Garrot	600	2500	80	10	200	17,7	1,0
Bec-scie couronné et Bec-scie commun	1400	2500	100	2600	800	18,7	2,4
Bec-scie à poitrine rousse	800	2500	700	1900	1300	11,1	4,5
Eider commun et Eider remarquable	600	9400	50	63800x	10700x	0,7	0,5
Canard arlequin	0	50	0	100	100	0,0	0,0
Canard kakawi	400	3100	500	10200x	1500x	2,5	1,1
Macreuse à front blanc, à bec jaune et à ailes blanches	900	9300	260	22000x	6600x	2,3	0,9
Bernache du Canada	3800	8400	13300	7200	3500	10,5	0,8

* (É.-U. - VMA) et RA + Québec (pas l'Ontario), moyenne des oiseaux abattus entre 1977 et 1984 non pondérée pour tenir compte des oiseaux blessés.

x Le tableau de chasse des canards de mer à Terre-Neuve et au Labrador est celui de la période allant jusqu'au début de janvier, comme pour les autres provinces. Le nombre total des prises, particulièrement dans le cas des eiders est beaucoup plus élevé là qu'ailleurs parce que la saison de chasse dure jusqu'au 10 mars. La composition du tableau de chasse à T.-N. et au Labrador est probablement faussée, mais il n'existe pas pour l'instant de méthode objective de pondération de ces chiffres.

et améliorer ces enquêtes dans la mesure du possible afin d'obtenir des estimations fiables du nombre des prises pour toutes les espèces de sauvagine. Les enquêtes sur la chasse fournissent en outre un second indice de l'abondance du gibier, étant donné qu'elles donnent le nombre des prises par partie de chasse. Les prévisions concernant la chasse à la sauvagine se trouvent au Tableau 2.

Depuis de nombreuses années, les organismes de protection de la faune baguent les Canards noirs dans le but de trouver la réponse à d'importantes questions de gestion de l'espèce. Les données recueillies par le moyen du baguage ont été particulièrement utiles pour renseigner sur les modalités de la chasse et sur la répartition géographique des oiseaux. En règle générale, ces données n'ont pas permis d'établir la part de la chasse et celle des autres causes dans la mortalité des Canards noirs. **Nous entendons maintenir le baguage au Nouveau-Brunswick quand cette pratique est nécessaire pour déterminer la répartition géographique des oiseaux et leurs migrations. Nous entendons analyser les données du baguage et celles concernant les pièces de gibier récupérées par les chasseurs plus précisément dans le but de vérifier la répartition géographique des oiseaux et d'estimer leur taux de mortalité.**

Les causes de la régression des effectifs du Canard noir sur l'ensemble de son aire de distribution sont mal connues. Le Canard malard a sûrement un grand rôle à jouer dans ce fléchissement. Le Canard noir étant une espèce voisine du Canard malard, il n'est pas impossible que, génétiquement parlant, le Malard soit en voie d'absorber le Canard noir à force d'hybridation, mais il se peut aussi que le déclin de la population du Canard noir tienne à ce que ce dernier serait perdant dans la concurrence pour l'environnement que lui disputent les autres espèces et que l'homme a profondément transformé. Certains maintiennent que la chasse excessive a été et demeure un facteur du déclin de la population du Canard noir, mais les preuves ne sont pas concluantes. **La recherche aura pour objet de tenter d'établir l'importance relative des facteurs qui concourent au déclin de la population du Canard noir, notamment l'interaction avec les Canards malards, la transformation de l'habitat, les pluies acides et la chasse.** Le projet collectif de protection du Canard noir comprend un programme de recherche bien articulé et une partie de cette recherche se déroulera au Nouveau-Brunswick.

Toute augmentation de la population du Malard au Nouveau-Brunswick risque d'influer sur la population du Canard noir. La présence de certains Canards malards sur le territoire de la province s'explique par des projets de réinsertion des oiseaux dans le milieu naturel. Actuellement, les Canards malards se trouvent surtout dans le nord-ouest de la province, le long de la rivière Saint-Jean et autour des installations des aviculteurs qui ne savent pas retenir leurs oiseaux en captivité. Ces oiseaux se répandent dans les environs et souvent réussissent à se propager. Certains cas d'hybridation avec les Canards noirs sauvages se produisent. Il est très probable que le Canard noir comme espèce reproductrice sera supplanté, du moins dans les régions agricoles du Nouveau-Brunswick, à moins que les Malards des "parcs" ne soient retenus en captivité. Cet état de choses inquiète ceux qui se soucient de la survivance du Canard noir comme espèce distincte. Par contre, bien des gens parmi la population aiment de voir des Canards malards dans leur milieu et peu de chasseurs préfèrent réellement un canard à l'autre. Ainsi, les organismes de protection de la faune se trouvent devant un dilemme sur le plan de l'orientation, mais il n'en reste pas moins que le bien-être des espèces indigènes doit figurer parmi leurs principaux objectifs. Une règle a été établie selon laquelle **il faut retenir en captivité les Malards mi-sauvages afin de prévenir l'hybridation et la concurrence excessive avec les Canards noirs pour les habitats. Nous entendons continuer de contrôler assidûment la densité de la population du Canard noir par rapport à celle du Canard malard.**

En 1984, en réaction à la thèse selon laquelle la chasse excessive contribue au déclin de la population des Canards noirs, une réglementation particulière a été adoptée au Canada pour une période de cinq ans dans le but de réduire la pression cynégétique. Au Canada atlantique, étant donné que le déclin de la population des Canard noirs n'est pas très marqué, seules quelques restrictions ont été imposées. Pendant l'année 1988-1989, les organismes de protection de la faune du Canada et des États-Unis ont réévalué l'état des populations du Canard

noir et les effets des restrictions imposées sur la chasse depuis 1983-1984. **Une nouvelle stratégie quinquennale de réglementation de la chasse au Canard noir au Nouveau-Brunswick a été mise en place depuis 1989 avec le concours des autres pouvoirs. Les restrictions spéciales concernant la chasse au Canard noir sont maintenues.** Même si les recensements des couples d'oiseaux reproducteurs peuvent faire croire à une augmentation de la population récemment, mieux vaut adopter une stratégie prudente en matière de chasse.

Les Sarcelles à ailes bleues et les Sarcelles à ailes vertes sont toutes deux relativement abondantes dans la province. Les enquêtes menées auprès des chasseurs montrent que pendant les 15 dernières années, le nombre des prises de Sarcelles à ailes vertes a baissé, tant en termes absolus qu'en termes relatifs de prises par partie de chasse. Ce constat porte à conclure à un déclin de la population de cette espèce. Il n'existe malheureusement pas de moyen économique d'obtenir une estimation objective de la tendance dans la population des sarcelles. Selon les chiffres estimatifs de l'abondance de cette espèce pour tout le continent (d'après les recensements menés dans l'ouest), il n'y aurait pas de déclin de la population dans son ensemble. **Nous entendons contrôler l'état des populations de Sarcelle à ailes vertes au Canada atlantique et si la tendance actuelle au déclin de la population devait se confirmer, nous entendons mener des recensements spéciaux et des projets de recherche pour dénombrer la population et trouver les causes de son déclin.**

Le Morillon à collier, le Garrot commun et le Grand Bec-scie comptent parmi les principales espèces de canards plongeurs des eaux intérieures dont les aires de reproduction se situent au Nouveau-Brunswick. Quelques Becs-scie couronnés et, récemment, un certain nombre de Grands Morillons nichent aussi au Nouveau-Brunswick. On trouve régulièrement dans la province pendant la migration et en hiver des Petits Morillons et des Petits Garrots. Rien n'indique que les populations de ces espèces dans la province aient changé récemment et le PNAGS ne signale rien en ce qui concerne les tendances pour ces populations sur l'ensemble du continent.

En ce qui concerne les canards des eaux intérieures, nous entendons contrôler l'état des populations, la reproduction et la chasse par des recensements généraux comme ceux décrits plus haut pour le Canard noir. Nous comptons mener, au besoin, des recensements et des travaux de recherche spécialisés.

CANARDS DE MER

Parmi les canards de mer, l'Eider à duvet est l'espèce la plus abondante à nicher au Nouveau-Brunswick. Environ 7000 couples reproducteurs nichent principalement dans les îles au large des côtes du sud de la province. Leur nombre au Nouveau-Brunswick remonte depuis la mise en application de la Convention qui impose des règles sévères concernant la chasse et les oeufs. Le Goéland à manteau noir, dont la population va en s'accroissant, nuit parfois beaucoup à la propagation des eiders. D'après une étude récente sur une grande colonie d'eiders dans la région de la baie de Fundy, peu de poussins d'eiders échappent à ces prédateurs habiles quand au printemps leur proie de prédilection, le poisson, vient à leur manquer. **Nous entendons contrôler l'état des populations et la propagation des eiders au Nouveau-Brunswick et contrôler de même les répercussions de la prédation des goélands sur leur population.** Au besoin, nous entendons mettre en oeuvre en certains endroits les mesures correctives prévues dans le *Plan de gestion des goélands de la région de l'Atlantique* (1989).

L'eider se nourrit principalement de moules bleues. Récemment, les eiders et les autres canards de mer font de plus en plus de ravages dans les installations de mytiliculture. L'étendue exacte de ces ravages est mal connue, mais il est certain que les eiders posent des problèmes dans les installations de mytiliculture et que les problèmes risquent d'aller en s'aggravant. **Nous entendons mener des recherches dans le but de déterminer l'étendue de la prédation dans les installations de mytiliculture et de trouver des moyens d'atténuer les répercussions de la prédation sur l'élevage des moules sans mettre en péril les populations de canards de mer.**

Le Canard arlequin est une espèce rare sur les côtes du Nouveau-Brunswick. Il ne se trouve que dans certaines régions reculées sur les

caps et dans les îles au large des côtes en hiver. On estime que la population actuelle des Canards arlequins dans l'est de l'Amérique du Nord se chiffre à 2000 oiseaux. **Au Nouveau-Brunswick, la chasse au Canard arlequin est interdite depuis 1989. Dans l'archipel The Wolves, où les Canards arlequins sont relativement nombreux à passer l'hiver, la chasse est interdite depuis 1988. Nous entendons continuer de contrôler la population du Canard arlequin dans l'est afin d'évaluer les effets de la réglementation restrictive de la chasse sur cette population.** Des mesures semblables ont été adoptées dans tout le Canada atlantique et dans le nord-est des États-Unis.

À mesure que le Canard noir devient moins abondant, la pression cynégétique en Nouvelle-Angleterre se porte sur les canards de mer, principalement sur les eiders et les macreuses. Les modèles actuels d'estimation de la population portent à croire que pour l'Eider à duvet, le taux de prises approche le seuil de tolérance. Nous savons très peu de choses sur la dynamique des populations de macreuses. **Nous entendons revoir les limites actuelles des prises de canards de mer afin de déterminer si elles sont compatibles avec les objectifs visés concernant les populations. Nous entendons baguer un plus grand nombre d'eiders afin de mieux saisir quels sont les effets de la chasse sur les populations locales d'eiders et sur celles de la voie migratoire de l'Atlantique.**

OIES

C'est surtout au moment de la migration que les Bernaches du Canada se trouvent au Nouveau-Brunswick, car elles se reproduisent à Terre-Neuve, au Labrador et dans le nord du Québec et elles passent l'hiver dans le sud du Maryland et en Virginie. Elles forment un grand groupe plutôt mal différencié connu comme la population de l'Atlantique. Depuis quelques dizaines d'années, le chiffre global de cette population a augmenté. Nous ne possédons pas de données certaines sur les tendances à se dessiner dans les populations d'oies qui traversent le territoire du Nouveau-Brunswick à l'époque de la migration. Au printemps, les Bernaches du Canada en migration se trouvent principalement sur les côtes dans le fond de la baie de Fundy et dans la partie inférieure de la vallée de la rivière Saint-Jean et elles se trouvent sur le littoral est au printemps et à l'automne. **Nous ferons des dénombrements ayant pour but de contrôler les populations de Bernaches du Canada au Nouveau-Brunswick durant la migration d'automne. En même temps que ces dénombrements, nous mènerons des travaux de baguage et de recherche ayant pour objet de mesurer le taux de renouvellement des populations sur les voies migratoires.**

Quelques centaines d'oies nichent dans la province. Ce sont des oiseaux acclimatés ou bien des descendants d'oiseaux qui se sont échappés des parcs et des basse-cours des aviculteurs. Tant en Amérique du Nord qu'en Europe, certaines populations nicheuses acclimatées se sont propagées rapidement, ce qui a donné lieu à des conflits avec les exploitations agricoles à cause des nombreux problèmes causés par ces oiseaux devenus nuisibles. Il a souvent fallu instaurer des programmes coûteux et difficiles à réaliser pour gérer les populations d'oiseaux introduits dans un milieu donné. Par contre, bien des gens aiment d'avoir la Bernache du Canada dans leur environnement. Jusqu'ici les problèmes posés par l'acclimatation des Bernaches du Canada au Nouveau-Brunswick n'ont pas été graves et demeurent très circonscrits. **Avant d'autoriser toute tentative d'acclimater la Bernache du Canada ou de favoriser la propagation des oiseaux actuellement à l'état féral, les organismes gouvernementaux entendent examiner les coûts et les avantages de l'accroissement des populations nicheuses de Bernaches du Canada au Nouveau-Brunswick.**

La Bernache cravant de l'Atlantique est la seule autre espèce d'oies à séjourner régulièrement au Nouveau-Brunswick. Au printemps, les Bernaches cravants émigrent vers le nord. Leur voie de migration traverse la baie de Fundy et l'ouest du Golfe du Saint-Laurent. Elles sont en bien moins grand nombre qu'avant l'épidémie qui a provoqué la disparition quasi-totale de la zostère marine dans les années 30. À l'automne, elles traversent le Nouveau-Brunswick en très petit nombre, sauf certaines années.

La réapparition éventuelle du flétrissement de la zostère marine demeure une menace pour les populations migratrices de Bernaches du Canada et de Bernaches cravants. Personne, malheureusement, ne connaît de moyens de

prévenir ce fléau, mais on peut atténuer les effets d'une éventuelle réapparition de la maladie dévastatrice en ayant à la disposition de ces populations d'oies d'autres sources de nourriture. Dans d'autres régions, la Bernache du Canada et la Bernache cravant se sont toutes deux habituées à se nourrir dans les champs de culture et sur les terrains de golf, particulièrement dans leurs lieux d'hivernage. **Nous entendons surveiller l'évolution du flétrissement de la zostère marine et ses répercussions sur le chiffre et la distribution des populations d'oies.**

Buts et stratégies de la gestion des habitats

De tous les facteurs qui concourent à maintenir l'abondance de la sauvagine dans la province, l'habitat est le plus important. Si nous voulons que la sauvagine continue d'abonder dans la province et si nous voulons continuer d'avoir la chance de la trouver à notre disposition tant pour son utilité que pour notre agrément, il nous faut lui assurer les habitats qui lui conviennent. La destruction ou la détérioration des habitats entraîne le déclin des populations de sauvagine dont la survie dépend de ces mêmes habitats. L'amélioration des habitats peut ouvrir la voie à des populations plus nombreuses et plus diverses de sauvagine. Étant donné que les espèces de sauvagine sont des espèces migratrices, la qualité et le nombre des habitats dans les autres provinces et les états de la région de l'Atlantique sont d'une importance vitale pour le bien-être de cette ressource naturelle commune. En conséquence, les mesures de préservation des habitats sur le territoire des deux pays sont l'élément central du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*.

Le PNAGS dit explicitement que l'existence et la qualité des habitats sont la clé de voûte de l'abondance de la sauvagine et attribue la baisse observée récemment des populations de plusieurs espèces à la détérioration et à la disparition des terres humides où elles vivent. Ce rapport direct entre la disparition des terres humides et le déclin des populations de sauvagine est particulièrement manifeste dans les provinces des Prairies où de vastes travaux de rétablissement des habitats sont projetés. Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs, la protection des habitats est la clé de la protection des populations de sauvagine.

Les régions du Nouveau-Brunswick où la sauvagine est particulièrement abondante sont énumérées au Tableau 3 et représentées sur la Figure 2. En raison du rôle primordial que ces régions tiennent dans la préservation des espèces de sauvagine, il faut prendre des mesures spéciales pour garantir le maintien de la qualité de ces habitats naturels. Certains de ces lieux méritent d'être désignés comme étant d'importance internationale en tant qu'habitat de la sauvagine, d'après la *Convention sur les terres humides d'importance internationale* (Convention de Ramsar) et sont ainsi désignés dans le Tableau 3. **Les organismes provinciaux et fédéraux de protection de la faune entendent continuer d'évaluer les lieux qui possèdent toutes les caractéristiques des terres humides d'importance internationale et entendent proposer leur reconnaissance formelle en temps voulu.**

La province considère que tous les lieux énumérés au Tableau 3 méritent des mesures particulières de conservation. Plusieurs modalités sont possibles, notamment l'acquisition et la gestion par des organismes publics et privés, des désignations particulières, des mesures limitatives sur l'utilisation des terres ou des encouragements. Le choix des modalités dépend d'un grand nombre de facteurs de divers ordres, notamment la nature et

Tableau 3 Principales régions du Nouveau-Brunswick où la sauvagine est abondante et chiffres approximatifs des oiseaux de chaque espèce qui se servent de ces territoires.

Endroit (longueur et largeur approx.)	Espèce (nombre approx. d'oiseaux)	Genre d'usage
1. Fond de la Baie des Chaleurs (50 km x 20 km)	Macreuses (plusieurs milliers)	Repos migratoire
2. Îles de Miscou et de Lamèque (40 km x 15 km)	Canard noir (3000)	Repos migratoire
	Macreuses (plusieurs milliers)	Repos migratoire
3. Lagunes de Tabunsintac et de Tracadie* (40 km x 10 km)	Canard noir (2000)	Repos migratoire
	Macreuses (plusieurs milliers)	Repos migratoire
	Bernache du Canada (2000)	Repos migratoire
	Bernache cravant (1000)	Repos migratoire
4. Baie de Kouchibouguac (30 km x 10 km)	Bernache du Canada (1000+)	Repos migratoire
	Macreuses (plusieurs milliers)	Repos migratoire
5. Marais du fond de la baie de Fundy (au N.-B.)* (50 km x 15 km)	Canard noir (1000)	Nidification
	Canard noir (2500+)	Repos migratoire
	Bernache du Canada (1000)	Repos migratoire
6. Marais de la rivière Saint-Jean (40 km x 15 km)	Canards des eaux intérieures (2000+)	Nidification
	Canards des eaux intérieures (5000+)	Repos migratoire
	Bernache du Canada (1000+)	Repos migratoire
7. Région de St. Andrews et des îles Grand Manan et The Wolves (60 km x 30 km)	Canard noir (1000+)	Repos migratoire Hivernage
	Eider à duvet (12000)	Nidification
	Eider à duvet (3000)	Hivernage
	Canard arlequin (100) #	Hivernage
	Bernache cravant (7000)	Repos migratoire

* Territoire, en tout ou en partie recommandé, proposé ou désigné comme lieu d'importance internationale selon la Convention de Ramsar.

\# Seul endroit connu au Nouveau-Brunswick que cette espèce utilise régulièrement.

Figure 2. Principaux points du Nouveau-Brunswick où la sauvagine est abondante. (Voir les chiffres au Tableau 3)

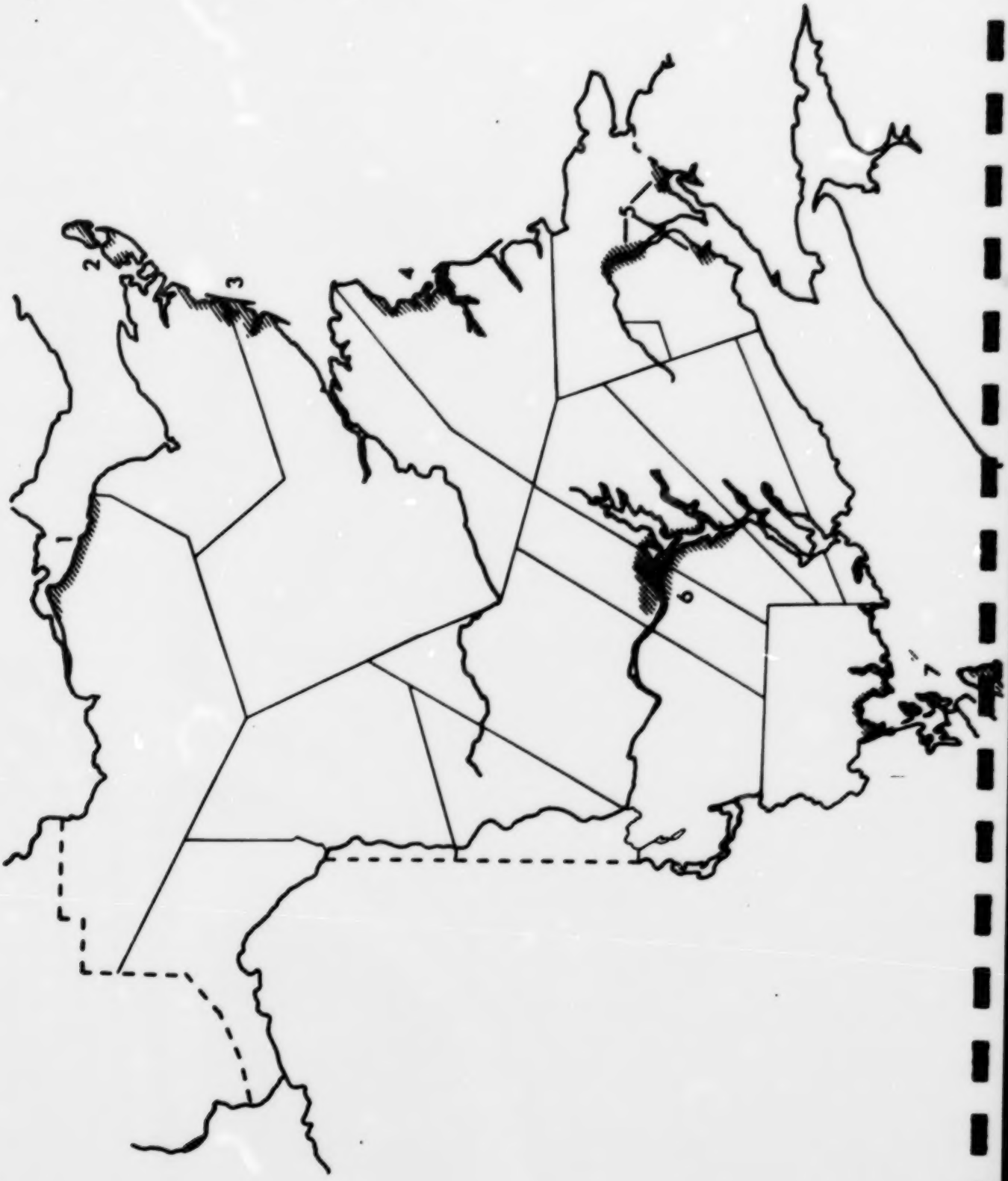

l'imminence du danger qui menace l'habitat, la propriété des terres et le prix à payer pour atteindre le but qu'on se propose. **Les organismes publics et privés de conservation entendent ne ménager aucun effort pour faire en sorte que les lieux reconnus comme étant de grande importance pour la protection de la sauvagine au Nouveau-Brunswick soient préservés de la détérioration.**

Le *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine* prévoit la protection de 4000 ha (10 000 acres) additionnels de terres servant d'aires de repos migratoire et de lieux d'hivernage pour les Canards noirs dans l'est du Canada comme moyen d'améliorer la situation de cette espèce. La réalisation des objectifs du PNAGS s'effectue dans le cadre du *Projet collectif Habitat de l'Est* (PCHE). Participent notamment à ce programme le gouvernement fédéral du Canada, celui des États-Unis, Canards illimités Canada et Ducks Unlimited des États-Unis ainsi que Habitat faunique Canada. Le champ du projet collectif est encore en voie de définition (en octobre 1989). **Le PCHE entend hâter l'acquisition, la création et l'aménagement des marais et contribuer à rétablir ou à maintenir l'équilibre des écosystèmes des terres humides.**

Nous comptons créer des zones et des refuges de protection de la sauvagine afin de procurer à cette dernière des lieux qui lui sont favorables pour ses haltes migratoires et pour la nidification, afin aussi de sensibiliser les gens à l'importance des terres humides et de la sauvagine et de multiplier les possibilités offertes aux gens d'observer les oiseaux aquatiques. **Nous entendons mettre en place des programmes de sensibilisation pour le public dans le but de faire comprendre aux gens que l'utilisation de la sauvagine à des fins de consommation et son utilisation à des fins autres ne s'excluent pas mutuellement et que les deux types d'utilisation sont autant de bonnes façons de tirer parti de cette ressource.**

L'acquisition des terres humides et leur gestion par des organismes gouvernementaux de protection de la faune est depuis longtemps l'une des méthodes les plus habituellement utilisées pour protéger ces lieux de grande importance pour la sauvagine. Au Nouveau-Brunswick, Canards illimités Canada a organisé des projets de mise en valeur des terres humides en plusieurs de ces lieux. La Province du Nouveau-Brunswick et Canards illimités Canada ont conclu un accord par lequel ils s'engagent à consacrer 5,5 millions de dollars à l'aménagement ainsi qu'à la gestion des terres humides entre 1987 et 1992. Habitat faunique Canada, un organisme privé récemment établi, finance un programme pour les terres humides et les habitats côtiers qui est administré par l'intermédiaire du ministère provincial des Ressources naturelles et de l'Énergie. Sur la période s'échelonnant de 1987 à 1991, ce programme contribuera 1,5 millions de dollars pour l'acquisition et la gestion de terres humides et pour des programmes d'information publique.

L'acquisition des terres est un moyen coûteux de procurer à la sauvagine un habitat qui lui convient et, pour toutes sortes de raisons, c'est aussi un moyen qui n'est pas toujours pratique. En matière de protection des terres humides, il n'en demeure pas moins le moyen le plus permanent et celui qui offre le plus de souplesse, même si les coûts annuels de gestion sont un inconvénient. **Les organismes de protection de la faune entendent se procurer des terres humides favorables à la sauvagine toutes les fois que cette solution sera la meilleure dans les circonstances. La protection de certaines terres humides appartenant à des particuliers sera assurée par le moyen du programme de protection confiée aux propriétaires fonciers, programme d'application de l'accord conclu avec Habitat faunique Canada.**

La gestion des marais, par l'intermédiaire de projets de Canards illimités Canada, a eu pour effet de faire accroître la production globale des terres humides et le nombre des oiseaux aquatiques à y faire halte. Plusieurs des marais aménagés, toutefois, ne réalisent pas tout leur potentiel, tant pour ce qu'ils peuvent offrir à la sauvagine que pour les possibilités qu'ils offrent aux gens. Certains marais accueillent moins de 30 % de la sauvagine qu'ils ont la capacité de recevoir dans les conditions optimales, mais réalistes. Les plans de gestion existent pour plusieurs zones aménagées, mais jusqu'ici, tant les organismes gouvernementaux que Canards illimités Canada ont accordé plus d'importance à l'acquisition des terres humides menacées de détérioration qu'à l'aménagement intensif des marais. La plupart des lieux de vaste étendue qui se prêtent bien à la gestion ont déjà été aménagés. Dans l'avenir, **nous entendons**

orienter les travaux vers l'aménagement intensif des marais contrôlés dans le but d'y attirer une sauvagine de plus en plus abondante et de contribuer à la réalisation des objectifs du plan de gestion de la sauvagine. Nous entendons aussi examiner la question de la gestion des populations de castors et de leurs habitats en vue d'accroître le nombre des habitats possibles pour le Canard noir.

Pour maintenir les populations de sauvagine à leur taille actuelle, il ne suffit pas de protéger et de mettre en valeur un petit nombre de lieux "d'importance" pour la sauvagine au Nouveau-Brunswick seulement. Les canards des eaux intérieures sont largement dispersés sur le littoral et dans les marais d'eau douce pendant la nidification, l'élevage de la nichée et la mue. La valeur de ces terres humides pour la sauvagine varie beaucoup d'un cas à l'autre. Le Service canadien de la faune et la Direction de la pêche sportive et de la chasse du ministère provincial des Ressources naturelles et de l'Énergie viennent de publier un atlas des terres humides du Nouveau-Brunswick. Dans cet atlas sont représentés et évalués tous les marais côtiers et les marais d'eau douce de plus d'un hectare, d'après leur diversité écologique. L'atlas doit servir de guide pour la planification de l'utilisation des terres. En raison de la nature du système d'évaluation, certains marais d'eau douce qui ne sont pas très haut cotés pourraient quand même avoir beaucoup d'importance pour la sauvagine. **Nous menons des recherches dans le but de faire modifier la cote des terres humides du Nouveau-Brunswick de manière à mieux faire ressortir leur valeur par rapport aux autres terres humides pour la propagation des espèces de sauvagine.**

Plusieurs terres humides du Nouveau-Brunswick sont improductives pour la sauvagine à cause de leur faible teneur en matières nutritives. Une large part de la recherche tendant à faire hausser la cote des terres humides du Nouveau-Brunswick sera consacrée à des éléments nutritifs fondamentaux comme les nitrates et le phosphore. **Nous entendons mener des travaux de recherche appliquée ayant pour but d'étudier la faisabilité d'accroître par des moyens naturels et des moyens artificiels la quantité des éléments nutritifs dans les terres humides du Nouveau-Brunswick.**

Actuellement, il s'exerce bien des pressions qui risquent de conduire à la détérioration de terres humides d'importance. Nombreux sont les projets de développement soutenus financièrement par le gouvernement fédéral ou par le gouvernement provincial. **Les organismes fédéraux et provinciaux de protection de la faune examinent la possibilité d'élaborer un accord par lequel les gouvernements s'engageraient à ne pas financer des projets qui risqueraient d'avoir pour résultat la détérioration des terres humides spécialement désignées.**

Buts et stratégies tendant à promouvoir une sage utilisation de la sauvagine

Il est impossible de mesurer directement le prix réel que les gens du Nouveau-Brunswick attachent à la sauvagine. Il demeure que la beauté des lieux au Nouveau-Brunswick souffrirait si venaient à disparaître des espèces de sauvagine ou d'autres espèces qui constituent sa faune. La valeur d'une ressource est à la fois intrinsèque et fonction de l'utilisation qu'on en fait. La Convention concernant les oiseaux migrateurs reconnaît expressément la nécessité de protéger les espèces d'oiseaux qui sont utiles, y compris la sauvagine.

Moyennant une sage utilisation et une saine gestion, la chasse réglementée peut se poursuivre sans faire courir de risques aux

populations de sauvagine. **Les gouvernements entendent s'employer à donner aux chasseurs du Nouveau-Brunswick toutes les possibilités de pratiquer leur sport pourvu que leur activité n'aille pas à l'encontre des règles internationales concernant les seuils de tolérance et le partage de la ressource.**

Les chiffres estimatifs concernant les oiseaux aquatiques récupérés par les chasseurs se trouvent au Tableau 2. Il s'agit d'un tableau comparatif des chiffres du Nouveau-Brunswick et de ceux des autres provinces de l'Atlantique et de la voie migratoire de l'Atlantique ayant pour but de montrer les répercussions de la chasse sur les populations de sauvagine au Nouveau-Brunswick. Pour la plupart des espèces, le tableau de chasse du Nouveau-Brunswick ne représente qu'une faible proportion du tableau de chasse total. Depuis dix ans, le tableau de chasse de la province compte pour environ 6 % du tableau de chasse total dans le cas des Canards noirs, des Sarcelles à ailes vertes et des Garrots.

La réglementation de la chasse constitue l'un des principaux outils à la disposition de ceux qui s'occupent de la protection de la sauvagine. Les règlements sont établis d'après la proportion de gibier qu'on estime possible d'abattre sans dépasser le seuil de tolérance des populations. Pour déterminer la pression cynégétique sur une population, les responsables de la protection de la sauvagine font la pondération des chiffres du tableau de chasse licite afin de tenir compte tant de la perte des oiseaux blessés que du braconnage. Au Nouveau-Brunswick, comme ailleurs, les données dont nous disposons pour estimer le nombre des oiseaux blessés et celui des oiseaux braconnés ne sont pas très solides. Pourtant, ces deux facteurs influent considérablement sur l'équilibre des populations. **Nous entendons continuer d'améliorer l'estimation du nombre des oiseaux blessés et celui des oiseaux braconnés, de manière à pouvoir évaluer toutes les répercussions de la chasse sur les populations de sauvagine.**

Étant donné que la sauvagine est un gibier migrateur, il faut coordonner la réglementation de la chasse au Nouveau-Brunswick avec celle des autres territoires. Les règlements établis doivent réussir à réprimer le braconnage sans inutilement imposer des restrictions au chasseur respectueux des lois. Les règlements imposent aussi des limites à la pratique de la chasse. Il faut par conséquent s'efforcer de tenir compte autant que possible des besoins et des goûts des chasseurs tout en basant la gestion sur les caractéristiques biologiques des espèces. C'est la raison pour laquelle les organismes gouvernementaux font périodiquement auprès des chasseurs des sondages ayant pour objet de découvrir ce qu'ils aiment et ainsi obtenir des données précieuses pour l'établissement des règlements de la chasse. **Nous entendons refaire périodiquement des sondages auprès des chasseurs ayant pour objet de découvrir ce qu'ils aiment et ainsi tenir compte de leur point de vue dans l'élaboration des règlements de la chasse.** Nous continuerons en outre de tenir compte des projets de règlements proposés par les groupements de chasseurs et d'écologistes. Selon les nouvelles modalités de l'élaboration des règlements, toutes les modifications importantes sont publiées dans la Gazette du Canada avant leur mise en application afin que le public ait la chance de les examiner.

Élément essentiel de la protection de la sauvagine, l'application des règlements de la chasse exige la concertation des activités de plusieurs organismes. Le Service canadien de la faune est chargé de la coordination des travaux de mise en application des règlements, mais c'est à la Gendarmerie royale du Canada qu'incombe la principale responsabilité de l'application des règlements de la chasse, du point de vue du gouvernement fédéral. Les agents de protection de la faune du gouvernement provincial tout comme les agents des pêches du gouvernement fédéral jouent aussi un rôle important dans l'application de ces règlements. **Nous comptons maintenir l'application rigoureuse des règlements de la chasse et redoubler de vigilance dans cette application, quand c'est possible, dans le but de réprimer le braconnage.** Nous chercherons à nous assurer le soutien des autres organismes dotés des pouvoirs de faire appliquer les règlements et nous nous emploierons à conclure avec eux des accords.

Le SCF entend établir des plans annuels de mise en application des règlements concernant les oiseaux migrateurs, d'après ses échanges de renseignements avec la GRC et les autres organis-

mes qui collaborent à l'application des règlements. Nous entendons étudier les plans de mise en application des règlements avec la Direction de la pêche sportive et de la chasse, tant l'aspect biologique que celui de l'application des règlements. **Nous entendons faire porter notre effort de mise en application des règlements principalement dans les régions où l'équilibre écologique est le plus menacé et là où nous savons que se commettent des infractions répétées et graves aux règlements.**

Le but de la mise en application des règlements, c'est de parvenir à les faire respecter le plus universellement possible. La vigilance en matière d'application des règlements, pour indispensable qu'elle soit, n'est pourtant pas suffisante. Il faut aussi absolument renseigner et sensibiliser le public. **Pour la protection de la sauvagine, nous entendons faire du programme provincial de formation des chasseurs le principal instrument pour éveiller la population à la conservation des ressources naturelles, à l'importance du code d'éthique des chasseurs et à l'importance de la prudence dans la pratique de la chasse.**

Les terres humides, quand elles sont biologiquement riches, attirent la sauvagine au moment de la mue et de la migration comme elles attirent aussi les oiseaux nicheurs. Dans certains lieux aménagés, l'abondance des canards au printemps et à l'automne est impressionnante. Les marais aménagés qui attirent les canards attirent du même coup les chasseurs. Dans la plupart des marais aménagés du Nouveau-Brunswick, il n'existe aucune restriction sur l'accès ou sur l'utilisation. Les organismes de protection craignent que dans certains endroits la chasse sans restrictions ait pour résultat de mettre en péril le capital cynégétique et de porter atteinte à la qualité de la chasse qu'il est possible d'y pratiquer. En 1989, des règlements à l'essai seront institués à la réserve faunique nationale de Shepody dans le but de chercher le moyen économique de gérer la chasse quand l'affluence des chasseurs est grande durant la première semaine de la saison de la chasse. Là où c'est nécessaire, **nous comptons établir des règlements particuliers pour régir la chasse dans les marais aménagés afin de prévenir la chasse excessive et de garantir aux chasseurs une chasse de bonne qualité.**

Des sondages sont menés périodiquement dans le but de découvrir le prix que les Canadiens attachent à la faune, le plus récent remontant à 1987. Ces sondages montrent que les gens qui s'intéressent à la faune pour d'autres raisons que la chasse sont plus nombreux au Nouveau-Brunswick que ceux qui s'y intéressent en tant que chasseurs. Tant les chasseurs que les autres s'intéressent à la conservation d'une sauvagine abondante et diverse répartie sur le territoire de manière à ce qu'elle soit relativement facile d'accès. Au Canada, les gens ont l'habitude d'attacher beaucoup de prix à la faune en tant qu'élément du patrimoine national et qu'expression du caractère distinctif du pays, mais malheureusement, ils ont aussi tendance à considérer la faune comme un bien qu'on peut gaspiller impunément parce qu'il ne coûte rien. Pourtant, une faune en bonne santé a une valeur monnayable pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien qu'une valeur intrinsèque de beauté et d'agrément. Les activités organisées autour de la faune ont rapporté 108 millions de dollars à l'économie du Nouveau-Brunswick en 1981 et 119 millions en 1987. Il est indispensable de faire comprendre à tout le monde le sens de l'étude sur l'importance de la faune pour les Canadiens. **Nous entendons encourager les organismes de conservation du patrimoine naturel à diffuser largement les renseignements qui tendent à montrer la valeur économique de la faune.**

Périls et évaluation

En raison des caractéristiques géologiques de presque tout le territoire du Nouveau-Brunswick et en raison de la situation géographique de la province par rapport à la région industrielle de l'Amérique du Nord, les pluies acides risquent d'influer sur une grande partie de l'environnement naturel de la province. **Dans le cadre des travaux qui se font à l'échelle du pays dans le but d'évaluer l'importance des pluies acides pour la sauvagine et d'en contrôler les répercussions dans le temps, il se mène au Nouveau-Brunswick de la recherche sur le sujet.**

Un grand nombre d'importants projets de développement économique risquent d'avoir des répercussions sur la sauvagine. **En guise d'évaluation des répercussions environnementales, les organismes fédéraux et provinciaux de protection de la faune entendent faire connaître les effets prévus des projets de développement et proposer des mesures pour atténuer les effets nuisibles.**

L'utilisation des produits chimiques toxiques et la manière de s'en débarrasser font courir des risques à la sauvagine comme aux autres espèces fauniques. Les oiseaux aquatiques sont extrêmement sensibles aux effets des déversements accidentels de produits pétroliers et le contact avec des hydrocarbures, même en très petites quantités, peut leur être fatal. Les organismes de protection de la faune fournissent aux autres organismes des conseils sur la manière d'immatriculer et de manutentionner les substances toxiques et sur les moyens de s'en débarrasser. **Nous entendons accorder la priorité à la recherche ayant pour but d'éclairer les organismes de réglementation et l'industrie sur les dangers que représentent pour la sauvagine et ses habitats telles et telles substances, y compris les hydrocarbures.**

Dans toute l'Amérique du Nord, on s'inquiète de plus en plus des risques auxquels est exposée la sauvagine à cause des plombs que les chasseurs de sauvagine sèment dans les habitats au moment de la chasse. Les oiseaux ingèrent ces plombs qui s'abrasent dans le gésier des oiseaux et mènent au saturnisme. Le problème est connu depuis longtemps dans les régions où les chasseurs fréquentent nombreux les lieux d'hivernage. Le USFWS a lancé un programme tendant à éliminer l'utilisation de la grenaille de plomb de la chasse à la sauvagine aux États-Unis d'ici à 1991. On a reconnu récemment que les canards peuvent absorber à n'importe quelle étape de leur cycle annuel les quelques plombs qui suffisent à causer leur empoisonnement. Il peut arriver que les oiseaux ingèrent les plombs au Canada dans des régions peu fréquentées par les chasseurs et que les symptômes de l'empoisonnement n'apparaissent que des semaines plus tard, une fois que les oiseaux sont rendus de l'autre côté de la frontière. **Nous entendons enquêter sur la présence de plombs de chasse dans les gésiers des canards et sur la concentration de plomb dans leur sang, tant dans les zones où la chasse est permise au Nouveau-Brunswick que dans les zones protégées. Nous pourrions restreindre l'utilisation des plombs de chasse, si la chose se révèle nécessaire.**

Les régions le l'ouest de l'Amérique du Nord connaissent occasionnellement de graves épidémies de maladies contagieuses, comme le choléra et le botulisme aviaires, dans les aires de repos migratoire où les oiseaux migrateurs se rassemblent en grands nombres. Récemment, le botulisme aviaire a aussi été un important facteur de mortalité dans les colonies d'Eiders à duvet dans la région du Golfe du Saint-Laurent. Même si nous n'avons pas connu beaucoup d'épizooties de ce genre au Canada atlantique, il faut absolument être en mesure de réagir à leur éclosion dans les plus brefs délais et connaître les conditions qui favorisent l'apparition de ces maladies. **Avec la**

collaboration du Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique à Charlottetown et d'autres organismes et établissements d'enseignement de la médecine vétérinaire, nous comptons donner aux membres du personnel des organismes de protection de la faune travaillant sur le terrain la formation nécessaire pour les rendre capables de dépister ces maladies et de les signaler au service compétent.

Conclusion

Le *Plan du Nouveau-Brunswick de gestion de la sauvagine* a pour but de prévoir les activités de conservation de la sauvagine pendant les 15 prochaines années. Le document aborde toutes les questions importantes concernant la sauvagine dans la province. Il propose des solutions et des mesures spécifiques dont certaines, nous le savons, sont de nature à soulever la controverse. Ce plan a été approuvé et devient la pierre d'assise de la planification annuelle des activités du SCF-RA, de la Direction de la pêche sportive et de la chasse du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick et des organismes non gouvernementaux qui collaborent avec ces deux services gouvernementaux.

Ouvrages cités

Erskine, A.J. 1987. Les dénombrements de populations reproductrices d'oiseaux aquatiques dans les provinces de l'Atlantique. Service canadien de la faune, Publication hors série n° 60, 80pp.

Groupe de travail fédéral-provincial. 1989. L'importance de la faune pour les Canadiens en 1987 : sommaire de l'enquête nationale établi par le Groupe de travail fédéral-provincial chargé de l'enquête nationale de 1987 sur l'importance de la faune pour les Canadiens. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 45pp.